

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

Document
à conserver

SASSETOT LE MAUCONDUIT

INFORMATION DES POPULATIONS

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 4 risques majeurs : 2 risques naturels et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SASSETOT LE MAUCONDUIT : inondation, mouvement de terrain, nucléaire et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Daniel HAZARD

La commune de SASSETOT LE MAUCONDUIT est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines et falaise)



■ 2 risques technologiques



Nucléaire



Transport de
matières dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



Commune de SASSETOT LE MAUCONDUIT



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

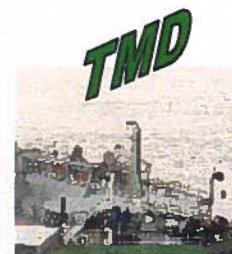
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en février 2004 conjointement par la mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC

LES RISQUES NATURELS	Risques	Prévention
<h2>Inondation</h2> 	<ul style="list-style-type: none"> Le risque inondation sur la commune de SASSETOT LE MAUCONDUIT se traduit essentiellement par des ruissements ou des coulées boueuses lors de pluies exceptionnelles. Le risque majeur d'inondation concerne particulièrement les sites des Petites Dalles et des Grandes Dalles. La rue principale de ces deux hameaux conduisant à la mer se trouve presque tous les ans inondée en cas de fort orage. Cet écoulement d'eau parfois important peut durer éventuellement une grande journée. Les inondations entraînent des dégâts principalement à la voirie et quelques garages peuvent être inondés. Les événements de juin 1983, octobre 1994, janvier 1995, décembre 1999, avril et juillet 2000 ont été déclarés au titre des catastrophes naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Un syndicat mixte d'études et de coordination pour la lutte contre les inondations dans les bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville a été créé en octobre 2000 Ce syndicat a été mis en place afin d'entreprendre des travaux de prévention à plus grande échelle pour lutter efficacement contre les inondations.
<h2>Mouvement de terrain</h2> 	<p><i>Falaise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Sur la commune de SASSETOT LE MAUCONDUIT, le risque « mouvement de terrain » est lié à la présence de la falaise crayeuse le long du littoral dont le recul moyen est estimé à 16,80 cm par an sur la période de 1966 à 1995. Les effondrements sont dus à l'existence d'une craie très altérée en haut de la falaise et des sous-cavages existant au pied de la falaise, ainsi qu'à une fracturation parfois importante de la craie. En juillet 2001, 10 000 m³ de falaise se sont écroulés à environ 400 mètres de la plage des Grandes Dalles. <p><i>Cavités souterraines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des indices de cavités souterraines ont été recensés par la municipalité, notamment lors d'enquêtes effectuées en 1985 et 1995 par la Direction Départementale de l'Equipment (DDE) Aux archives départementales, six déclarations d'ouverture de cavités souterraines ou à ciel ouvert ont été enregistrées entre 1888 et 1911. 	<p><i>Falaise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Une étude interrégionale est en cours de réalisation pour préciser la vulnérabilité de la falaise sur le littoral haut normand. Un arrêté interdisant la promenade au pied de la falaise a été pris par la municipalité. Une plaquette d'information sur les risques liés à la falaise a été réalisée par la DDE à destination du public des stations balnéaires. <p><i>Cavités souterraines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière (dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens) doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (loi du 27 février 2002). La cartographie « cavités souterraines » ci-annexée est un inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié en fonction des études réalisées ou d'éléments nouveaux portés à la connaissance du maire.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Nucléaire



Risques	Prévention
<ul style="list-style-type: none"> La sûreté nucléaire vise non seulement à prévenir les accidents mais aussi à en limiter les conséquences. A cet effet, il convient de prévoir les dispositions nécessaires pour maîtriser une situation accidentelle, même peu probable. La présence du Centre de Production Nucléaire de PALUEL à proximité de la commune de SASSETOT LE MAUCONDUIT (10 km) justifie que ce risque soit pris en compte. En cas d'accident nucléaire majeur, les risques liés à un relâchement important de substances radioactives dans l'environnement sont de deux ordres : <ul style="list-style-type: none"> un <i>risque d'exposition externe</i>, à distance ou au contact, dû au rayonnement émis par le nuage radioactif et par le dépôt au sol de ce nuage, un <i>risque d'exposition interne</i> en cas d'inhalation d'air contaminé au passage du nuage radioactif, d'ingestion de produits alimentaires contaminés ou de transfert de produits radioactifs au travers d'une blessure cutanée. <p>Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, nature et proximité des substances radioactives, conditions météorologiques...). On limite :</p> <ul style="list-style-type: none"> le <i>risque d'exposition externe</i> à distance (nuage radioactif) par la mise à l'abri dans un bâtiment fermé et le risque d'exposition au contact (dépôt sur le corps) par un simple lavage, l'eau entraînant les particules radioactives, le <i>risque d'exposition interne</i> par un traitement médical préventif (comprimé d'iode) ou curatif approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> Une réglementation rigoureuse comprenant <ul style="list-style-type: none"> des plans de secours élaborés et mis en œuvre par l'industriel ou par le Préfet. Des sirènes sont installées sur les centrales nucléaires pour prévenir la population en cas d'alerte. Pour les communes plus éloignées de la centrale, les habitants peuvent être alertés par des véhicules munis de haut-parleurs. des exercices de simulations permettant de vérifier l'efficacité de ces plans des comprimés d'iode stable mis à la disposition de la population proche de la centrale nucléaire <p>relayée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> La commission locale d'information sur les centrales qui participe à de nombreuses actions : <ul style="list-style-type: none"> diffusion des consignes de sécurité auprès de la population réalisation de vidéos sur les méthodes de confinement en milieu scolaire publication d'ouvrages sur l'environnement radiologique des centrales Le CNPE de PALUEL est muni de deux sirènes d'alerte, dites sirènes "PPI". Des essais de sirènes PPI sont effectués le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de la centrale nucléaire. <p></p> <p> Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.</p> <p> Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le transport de matières dangereuses à SASSETOT LE MAUCONDUIT a lieu par voie routière et par voie d'eau. le transport maritime par la Manche représente un risque pour la commune de par la nature des produits transportés (hydrocarbures, produits chimiques et gaz liquéfiés...) mais également par les flux croisés importants entre les navires traversant la Manche et ceux y transitant. Le principal axe routier concerné est la route départementale RD 925. 	<ul style="list-style-type: none"> Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité) Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- En cas de risque naturel, si une évacuation devait être effectuée, la population serait alertée par la municipalité et pourrait être hébergée dans la salle des fêtes et les écoles.
- En cas d'accident nucléaire grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population serait informée de l'évolution de la situation et de la conduite à tenir par des messages diffusés par des véhicules munis de haut-parleurs des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie ou de la municipalité, et par la radio et la télévision locales. Si une évacuation s'avérait nécessaire, des autocars seraient mis à la disposition de la population qui serait alors dirigée vers un lieu d'hébergement.

☎ 02.35.27.42.24	Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT
☎ 02.32.76.50.00	Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ www.seine-maritime.pref.gouv.fr
	Risques naturels
☎ 02.35.58.53.27	Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
☎ 08.92.68.02.76	Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr
	Risque nucléaire
☎ 02.31.46.50.00	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Division des Installations Nucléaires ☎ www ASN.gouv.fr
	Risque transport de matières dangereuses
☎ 02.35.52.32.00	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ☎ www.drire.haute-normandie.fr
✉ www.prim.net	Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm	Site Internet de l'Académie de Rouen

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 96.3 FM

FRANCE INTER 91.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

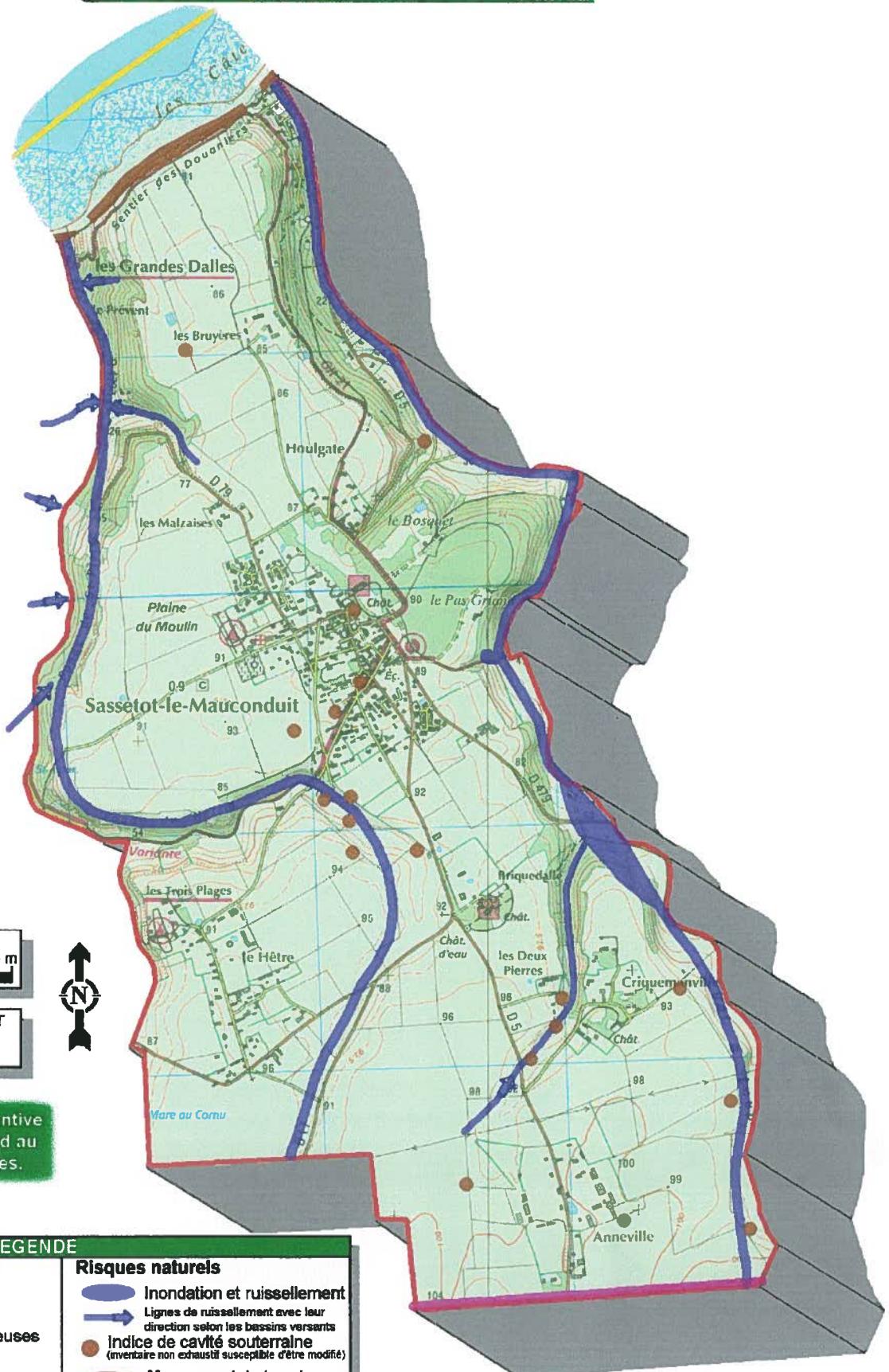
- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers

SASSETOT LE MAUCONDUIT

RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
NUCLEAIRE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LEGENDE

Risques technologiques
Nucléaire
Transports de Matières Dangereuses
Routier
Maritime

Risques naturels
Inondation et ruissellement
Lignes de ruissellement avec leur direction selon les bassins versants
Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)
Mouvement de terrain Lié à la falaise